

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire sur convocation du 06/06/2018

-- MARDI 12 JUIN 2018 – 19 HEURES --

Présents : M. MARCHI Jean-Claude, Maire

Mmes DA COSTA Evelyne, FICHELLE Sandrine, GOUDARD Angélique, PASQUIER Lucie, PULLARA Marie-Laure, et MM. BARXIAS-CASTIES Antoine, ELIEZ Jacques, HARLINGUE Jacky et PLAZA Floréal et KENNEDY Darren

Absents excusés : M. DANA Jean-Paul (procuration à M. MARCHI), DUHAN Fabien (procuration à MME DA COSTA), LACOTTE Sylvie (procuration à M. ELIEZ Jacques), BOSC Alain (procuration à M. PLAZA)

Secrétaire de séance : Mme DA COSTA Evelyne

M.MARCHI souhaite ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Avis sur PLU de la Commune de Magalas,
- Emplois saisonniers,
- Rapport de le CLECT,
- Achat d'un panneau électronique

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

Approbation du PV du 10/04/2018 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10/04/2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Travaux Avenue de la liberté : APS et demande de subventions

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'aménagement de l'Avenue de la Liberté.

Cette avenue en prolongement de l'Avenue de Béziers depuis le carrefour de la Route Départementale n°154, constitue l'accès principal au village, depuis la Route Départementale n°909. Cette avenue à double sens de circulation est très fréquentée.

L'état de surface du revêtement est mauvais (ornière, faïençage, fissures,...) et la structure de chaussée existante est peu importante.

Pour remédier à l'ensemble de ces problèmes et améliorer la fluidité de la circulation, le maître d'œuvre Artélia propose de procéder à la réfection et à l'aménagement complet de cette avenue.

L'ensemble des travaux représente une dépense totale de 215 000.00 € HT divisée en 2 tranches.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter ce projet auprès :

- De Madame la Présidente de la Région Occitanie,
- De Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Hérault,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Espace Jourfier : validation du plan FDI Habitat

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'avant projet pour l'opération de construction des 16 logements par FDI Habitat sur l'Espace Jourfier.

Il est envisagé la création de 7T2, 6T3 et 3T4, tous équipés d'un cellier, une place de parking et une terrasse.

Les travaux pourraient débuter fin 2018 pour une livraison dans le courant du premier trimestre 2020. La mairie qui n'est pas maître d'ouvrage du projet pourra cependant appuyer les dossiers des administrés pour le choix des futurs locataires.

Le Conseil Municipal malgré 2 abstentions (Mme PULLARA et M. BARXIAS-CASTIES) approuve à la majorité des membres présents.

Travaux Rue du Stade : Enfouissement des réseaux secs Hérault Energies

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de travaux cité en objet, estimé par Hérault Energies.

L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux), s'élève à :

Travaux d'électricité : 89 081,60 €

Travaux d'éclairage public : 58 638,01 €

Travaux de télécommunications : 59 558,50 €

Total de l'opération : 207 278,11 €

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Financement maximum d'Hérault Energies (fonds propres et/ou financeurs) : 56 100,00 €
- La TVA sur les travaux d'électricité sera récupérée directement par Hérault Energies : 13 919,00 €
- Subvention HE sur les travaux d'éclairage public (à inscrire en recette) : 15 000,00 €

La dépense prévisionnelle de la collectivité est de : 137 259,11 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Achat des parcelles E207 et E208 :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite au décès de Mademoiselle DELMAS les terrains jouxtant l'école communale sont en vente auprès de l'office notarial en charge de la succession.

Il rappelle l'intérêt d'acquérir ces deux parcelles qui pourraient permettre l'aménagement d'un jardin et d'un espace sportif pour les enfants scolarisés. Une éventuelle classe supplémentaire ou une cantine pourraient également être envisagées.

Suite à des négociations engagées avec les propriétaires actuels, un accord a été trouvé pour l'acquisition des deux parcelles de terrains à savoir la E207 d'une contenance de 610 ca et la E208 d'une contenance de 100 ca pour la somme de 40 00.00€.

Une condition particulière a cependant été posée par les propriétaires à savoir donner le nom de « Mme Delmas » à l'actuelle « Rue des Acacias ».

Le Conseil Municipal malgré 4 abstentions (Mmes GOUDARD et PULLARA et MM. BARXIAS-CASTIES et HARLINGUE) approuve à la majorité des membres présents.

Voie de contournement : choix du géomètre

Monsieur le Maire rappelle le projet de création de la voie de contournement au sud du village. Suite à l'accord des propriétaires pour les cessions de terrains envisagées, il convient de recourir à un géomètre pour procéder aux divisions en vue d'établissement des actes auprès du notaire.

Monsieur le Maire propose de recourir aux services du Géomètre CADILHAC pour un montant de 1 218.00 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Numérotation Rue de l'Amour

Mme DA COSTA propose la numérotation suivante :

- N°E 736 : 4 Rue de l'Amour

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

PIAPPH : Acquisition de matériel pour l'amélioration de la pratique phytosanitaire

Le SIGAL porte actuellement une étude bilan des pratiques phytosanitaires, horticoles et d'économie de la consommation en eau sur le territoire des communes de la vallée du Libron. L'objectif de cette étude est de limiter au mieux la consommation en eau des espaces urbains, mettre à jour le patrimoine des communes (voiries et espaces verts) et limiter au maximum l'utilisation des pesticides conformément à la loi en trouvant des solutions techniques pour pallier aux impasses techniques actuelles.

A l'issue de cette étude, les communes peuvent solliciter des aides auprès de l'agence de l'eau pour l'acquisition de matériel utile à l'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles et à mieux sensibiliser le public.

Le cabinet ENVILYS, chargé par le SIGAL de déterminer les besoins pour la commune, a proposé l'acquisition de matériel et de moyens de communication pour une enveloppe maximale de 27 450 €.

Monsieur le Maire termine en précisant que la commune adaptera ses besoins en fonction des financements obtenus.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Finances : DM sur le budget principal

Monsieur le Maire propose une augmentation des crédits :

- En section de fonctionnement de 6900 €
- En section d'investissement de 7900 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

PLU de la Commune de Magalas

La commune de Magalas est en révision de PLU et nous demande un avis en tant que personne publique associée. Le projet envisagé étant compatible avec notre PLU Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Emplois saisonniers :

Monsieur le Maire propose comme chaque année de recourir à deux emplois saisonniers pour la période estivale en remplacement des agents techniques titulaires en congés annuels. Les CDD seront de 20h hebdomadaires pour des périodes de 3 semaines.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

CLECT : Avis sur rapport de la Communauté de Communes les Avant Monts

Monsieur le Maire rappelle l'attribution négative d'un montant de 4 955.73€ pour la Commune d'Autignac préconisée par ce rapport pour l'exercice 2018. Il explique que cette somme est due à une dernière facture pour le PLU de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Achat d'un panneau électronique d'informations :

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'appel à devis lancé pour l'achat d'un panneau électronique d'informations. La Société ElanCité est la mieux disante avec une proposition à 4 934.52 € TTC.

Il est proposé d'acheter un premier panneau qui sera placé sur la Place du 14 Juillet.

Un accord préalable est donné pour un second panneau dans l'attente d'une proposition financière.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Questions Diverses :

- Une association extérieure propose une intervention autour de l'alimentation et de la gym douce pour seniors au tarif de 16€ par participant. Ces prestations animées par Mme Lacotte étant déjà proposées gratuitement, le Conseil se prononce défavorablement à cette intervention.
- Afin de préserver les façades nouvellement refaites et la quiétude des clients installés en terrasse du café ou se rendant à la Boulangerie, Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté interdisant les jeux de ballons sur la Place du 14 Juillet. Il rappelle également la construction du city stade accessible au public sans restriction. ***Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.***
- Les travaux des impasses Jean Jaurès et Rue du Moulin sont terminés.
- Le 29/06 aura lieu la kermesse de l'école avec un repas. Les billets sont en vente auprès de l'association des parents d'élèves.
- Le Haut débit à Autignac est prévu pour 2019.
- Le 30/06 aura lieu la course Run and Bike organisée par la Com Com les Avant Monts.
- Le Château d'Autignac réalise les travaux du réseau pluvial dans l'impasse à l'arrière de sa propriété et sur le domaine communal à ses frais et après accord de la Commune.
- L'instauration d'une taxe pour la GEMAPI est à l'étude au sein de la Communauté de Communes les Avant Monts.
- Le changement des lanternes au Poste Parc est prévu le 18/06.
- Parking de la Poujade : un bicouche avec marquage est envisagé et en attente de chiffrage.
- Le bulletin municipal sera bientôt distribué.

La séance est levée à 21h.

Fait à Autignac, le 15 juin 2018

Le Maire

Jean-Claude MARCHI